

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEY BALL

P.V N°21

Réunion du CSRD du 13/04/2009

Etaient présents : MM : M.TAMARDATAZA – M. ATBI - M.HAMMOUTENE.

Ordre du jour :

- 1/- Courrier Arrivée*
- 2/- Courrier départ*
- 3/- Etude de réserves*

1/- Courrier arrivée :

- CSA USFD : réclamation sur la non participation à la coupe d'Algérie, réponse à faire.*
- CSA CAF : fax portant réclamation : réponse à faire.*

2/-Courrier départ :

PV N° 20 CSRQ du 10/03/09

3/- Etude de réserves

Rencontre OCMC/MCBL S/H Nat 1 B du 19/03/2009

- Vu la feuille ... les réserves formulée par le club MCBL sur la participation du joueur BOUSSAID F Lic 175 du club OCMC pour fraude et faux sur la photographie et identité.*
- Vu la lettre de confirmation des réserves*
- Vu le justificatif de paiement des droits de réserves*
- Attendu que le club MCBL dans sa lettre, fait mention d'une photo prise par l'arbitre avec le joueur concerné, qui ne figure pas dans le dossier.*

La commission décide

Article 01 : Réserves recevables dans la forme et irrecevables quant au fond.

Article 02 : Match homologué à son résultat